

L'offre de formations *e-learning* de l'INRS

AUTEURS :

C. Rousseau avec la collaboration de G. Avon, A. Fatmi, N. Fauvel, N. Fournier, F. Henry, département Formation, INRS

Depuis sa création, l'INRS propose des formations destinées aux préventeurs institutionnels et d'entreprises, aux services de santé au travail et plus récemment aux formateurs d'organismes de formation. Basée sur des formations en présentiel, appelées aussi « en face à face », l'offre s'est diversifiée en proposant des enseignements à distance (cours par correspondance avec tutorat pédagogique), puis des formations à distance (activités individuelles et collectives à distance animées par un tuteur) à la fin des années 2000 visant, dans un premier temps, des publics ne pouvant pas se déplacer. Ensuite ces formations ont été développées pour diffuser, au plus grand nombre, des connaissances en prévention des risques professionnels.

Les formations *e-learning* visent les objectifs suivants :

- diffuser largement la culture et les compétences en prévention ;
- rendre l'apprenant acteur de sa formation ;
- toucher les publics qui ont des difficultés à se rendre en formation ;
- gagner en efficacité pédagogique par des parcours de formation plus courts.

À l'INRS, l'offre de formation à distance se décline selon trois types de modalités pédagogiques, à savoir : l'autoformation, les formations accompagnées à distance et les formations mixtes.

Les autoformations : se former à son rythme

Une autoformation a pour objectif de permettre à une personne de se former dans un cadre spatial et temporel qui lui est propre, dans le cadre du plan de développement des compétences de l'entreprise. Actuellement, les autoformations de l'INRS sont ouvertes à tous, sans condition de prérequis et accessibles à tout moment. Elles ont pour ambition de toucher un public nombreux, diversifié (infirmier(e)s, médecins, préventeurs, membres du comité social et économique...) et de lui apporter des bases en

prévention ou relatives à un risque spécifique. Elles proposent des ressources en ligne, des parcours pédagogiques et font l'objet d'une validation de connaissances avec délivrance d'une attestation. Ces formations peuvent être suivies de façon autonome ou être intégrées, en tant que prérequis, dans d'autres formations proposées par l'INRS. C'est le cas par exemple du parcours « Animateur de prévention » dont le prérequis est l'autoformation *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels* ou bien pour des stages dispensés par des organismes de formation habilités¹ par le réseau Assurance maladie-Risques professionnels et l'INRS.

Actuellement, trois autoformations sont proposées :

- **Acquérir des bases en prévention des risques professionnels (@01001), nouvelle version 2018 composée de 4 modules pédagogiques (figure 1) ;**
- **Acquérir les notions de base sur les produits chimiques (C@1501) ;**
- **Mieux agir au sein du CHSCT : missions et fonctionnement (U@2302).** Cette autoformation est disponible jusqu'à fin 2019.

1. Pour en savoir plus, consulter : www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html

Figure 1 : Les quatre modules pédagogiques.



Au sein de ces formations, spécifiquement conçues pour être suivies et consultées en ligne, sont intégrés des ressources documentaires, des vidéos, des exercices et des modules d'évaluation. Une qualité tant sur le fond (contenu pédagogique) que sur la forme (ergonomie, interactivité, médias...) a été recherchée afin de favoriser le plaisir d'apprendre en autonomie. Cette modalité d'autoformation nécessite effectivement une forte motivation et une capacité à s'organiser.

Les inscriptions se font en libre accès sur le portail dédié à l'autoformation : www.eformation-inrs.fr

Les formations accompagnées à distance (FAD) : autonomie et travail en groupe

Ces formations proposées à l'INRS utilisent la flexibilité offerte par l'usage des nouvelles technologies tout en conservant des atouts importants de la formation en présentiel : échanges avec un tuteur, travail collaboratif, conseils... Elles proposent aux apprenants la connexion à un espace personnel sur une plateforme spécifique « FAD », permettant l'accès aux ressources pédagogiques et aux outils de communication (messagerie, wiki, classes virtuelles...).

Le tutorat

Chaque stagiaire est inscrit dans un groupe d'apprentissage accompagné par un tuteur, professionnel de la prévention. Celui-ci assure l'animation de classes virtuelles (regroupement des apprenants) créant une dynamique de groupe (échanges de pratiques professionnelles, restitutions croisées de travaux indivi-

duels, co-production de démarches de prévention...). De cette façon, le tuteur assure le suivi pédagogique personnalisé, évalue et valide les travaux réalisés.

Par ailleurs, ces tuteurs participent à la mise à jour du contenu des formations et restent ainsi en capacité d'accompagner au mieux les apprenants (*figure 2*). Ces derniers sont également formés et accompagnés par l'INRS pour la prise en main des nouveaux outils proposés sur la plate-forme. Chaque année, un bilan des dispositifs est réalisé par l'INRS avec l'ensemble des tuteurs.

Le **tableau I** présente les spécificités de l'autoformation et de la FAD.

Une formation à « l'évaluation des risques liés aux agents chimiques » (C@1502)

Ce module de formation est accessible à l'issue de l'autoformation *Acquérir les notions de base sur les produits chimiques* (C@1501). Il permet aux participants, sur des situations de travail filmées, de détecter le risque chimique, d'analyser les conditions de travail, de mettre en œuvre la démarche d'évaluation du risque chimique et de découvrir des outils d'aide à l'évaluation comme SEIRICH.

À noter que ce module, bien qu'inscrit dans le parcours de formation sur la démarche de prévention du risque chimique, peut être suivi de façon indépendante. En revanche, il constitue un module incontournable des parcours de formation mixte à destination des préventeurs d'entreprises (C@1503) et des médecins du travail (B@1501).

Au terme de la réalisation du module (C@1502), les participants peuvent suivre le volet de formation présentielle qui concerne la démarche de prévention du risque chimique en choisissant le stage *Prévenir les risques liés aux agents chimiques* (CC1503). Ils peuvent également accéder à des formations concernant la ventilation, la métrologie d'atmosphère...

Parcours destiné aux animateurs de prévention

Ce parcours constitué de cinq modules (*figure 3*) permet d'acquérir progressivement les connaissances nécessaires à l'exercice de la fonction d'animateur de prévention par un apport théorique et des mises en pratique, études de cas, analyses de dossiers d'entreprises avec une immersion dans un environnement de supermarché modélisé. Il permet également de consolider et d'actualiser ses connaissances de la fonction prévention.

Figure 2 : Compétences des tuteurs de formations accompagnées de l'INRS.

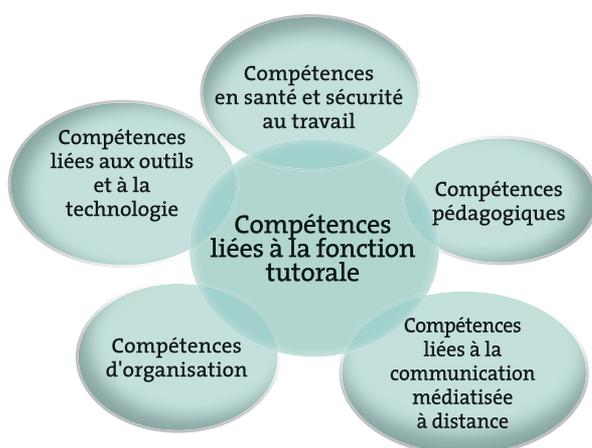
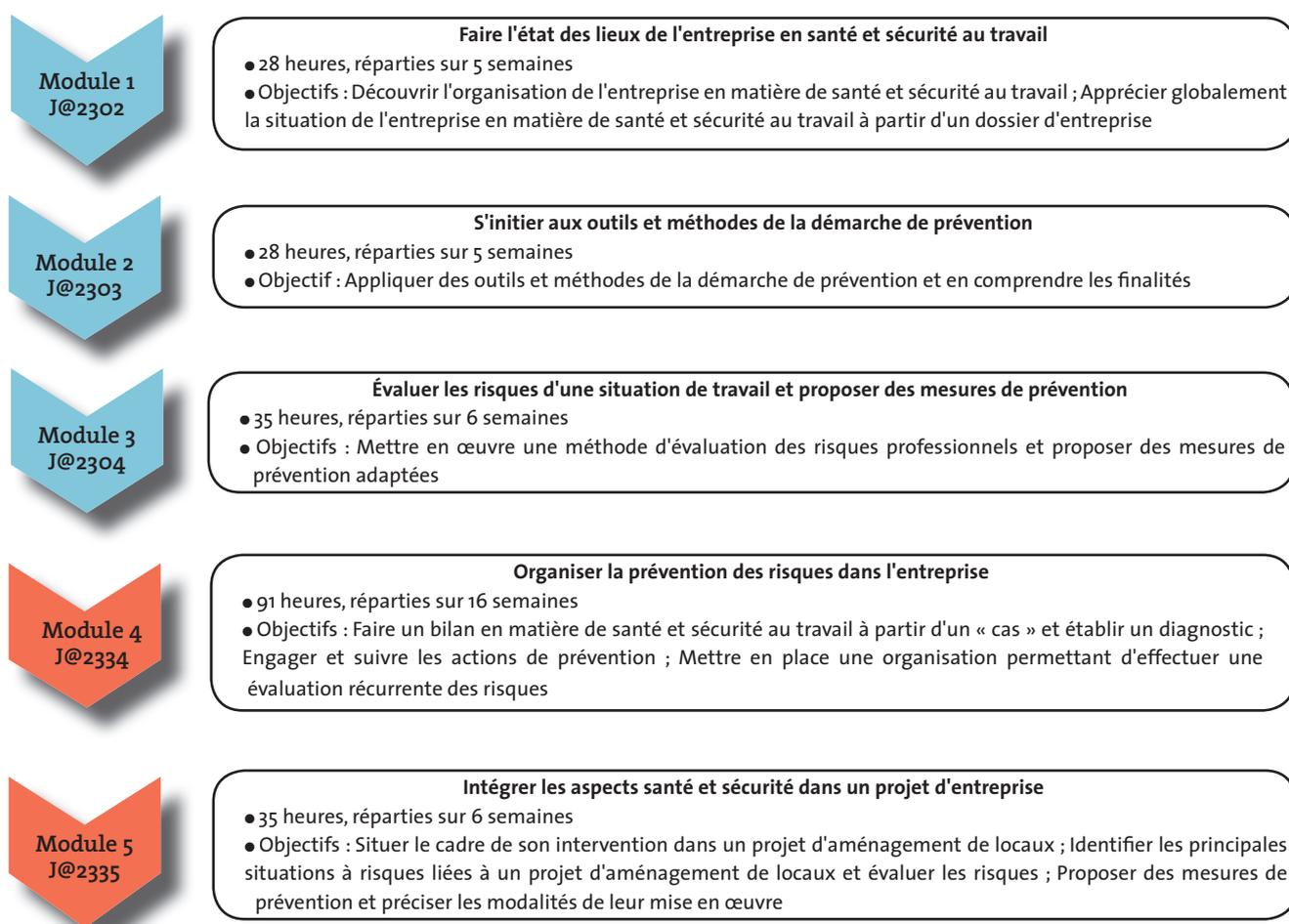


TABLEAU I : COMPARATIF DES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES DE L'AUTOFORMATION ET DE LA FORMATION ACCOMPAGNÉE À DISTANCE

Spécifiques à l'autoformation	Spécifiques à la formation accompagnée à distance	Communes aux deux modalités pédagogiques
Autonomie	Appartenance à un groupe	À distance
À son rythme	Activités planifiées	Souplesse d'organisation
Sensibilisation	Animation pédagogique par un tuteur	Ressources pédagogiques multimédia
Pré-requis à des parcours de formation	Travaux personnels et collectifs	Qualité des contenus
Un portail : <i>eformation-inrs.fr</i>	Des outils dédiés (plateforme de téléformation, classe virtuelle, documents partagés...)	
Inscription en libre accès en ligne	Inscription auprès de l'INRS	
	Échanges	

Figure 3 : Parcours animateur de prévention.



Les formations mixtes : les plus-values de la FAD et du présentiel

À l'INRS, les formations mixtes combinent la flexibilité des formations à distance avec des modalités pédagogiques classiques. Le travail de formation à distance (acquisition personnelle de connaissances) peut ainsi être approfondi et développé en présentiel (développement de compétences en groupe).

La formation « Évaluer et prévenir les nuisances sonores » (J@0508)

Elle est dispensée selon deux modalités pédagogiques : accompagnée à distance et en présentiel. Cette formation est destinée aux acteurs des services de santé au travail, fonctionnels « sécurité et santé au travail », ingénieurs...

La première partie, en formation accompagnée à distance, concerne l'acquisition des connaissances de base permettant de donner au groupe des apprenants un socle homogène de connaissances nécessaires et indispensables pour la mise en œuvre d'une méthodologie d'évaluation des risques encourus par les salariés exposés au bruit. La deuxième partie, en présentiel, concerne la démarche de prévention du risque à proprement parler, c'est-à-dire la mise en place de mesures de prévention adaptées à l'entreprise et le suivi de l'utilisation des moyens de prévention.

Parcours de formation mixte sur le risque chimique

Une nouveauté 2019, 2 parcours (figure 4).

« Organiser le suivi médical des salariés exposés aux risques chimiques » (B@1501)

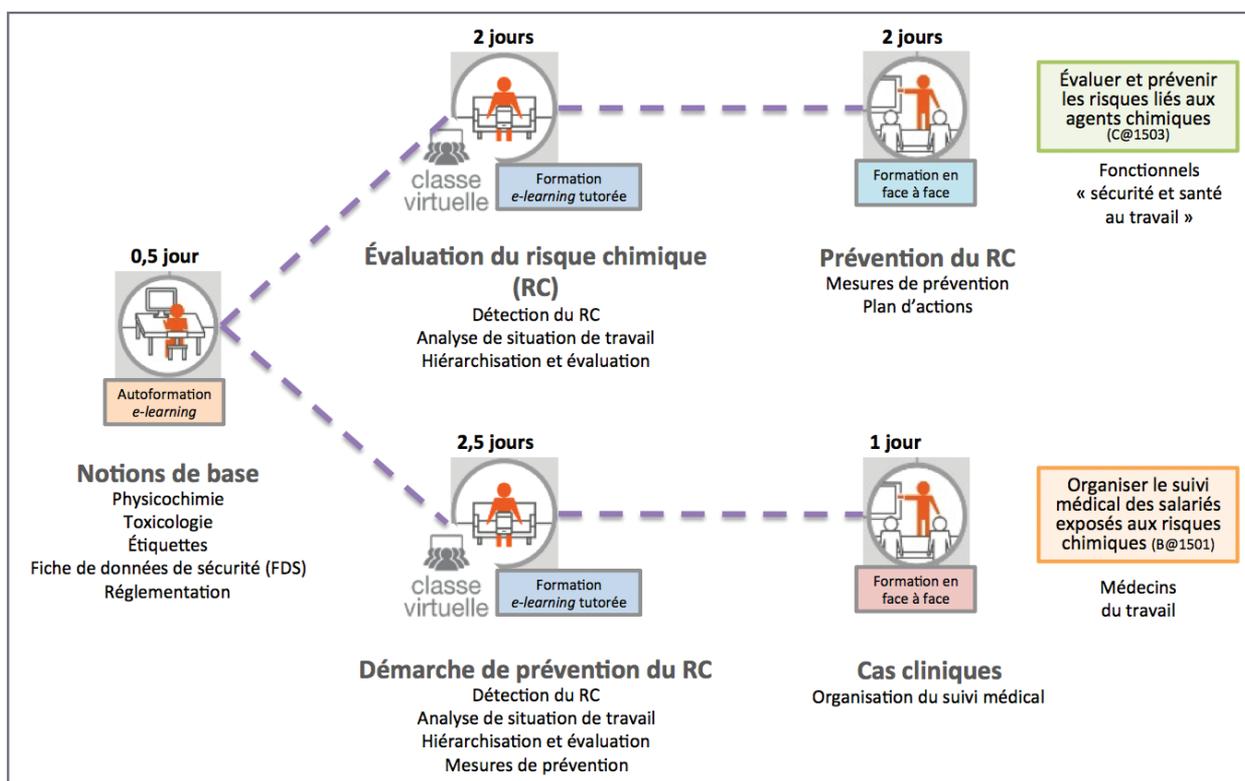
Ce parcours, destiné aux médecins du travail, permet d'acquérir progressivement les connaissances nécessaires à l'organisation du suivi médical de salariés exposés aux risques chimiques.

Les connaissances de bases autour de la physicochimie, la toxicologie, les fiches de données de sécurité (FDS), les étiquettes et la réglementation sont abordées en autoformation (C@1501). Les participants sont ensuite accompagnés à distance pour mettre en œuvre l'évaluation et la prévention du risque chimique sur des cas d'entreprises à l'aide de situations filmées. Une journée en présentiel clôture ce parcours de formation au cours de laquelle les médecins sont confrontés à des cas cliniques d'exposition à des substances chimiques donnant lieu à des échanges entre pairs sur l'organisation du suivi médical à mettre en œuvre.

« Évaluer et prévenir les risques liés aux agents chimiques » (C@1503)

En 2019, l'ensemble des modules autour de la démarche de prévention du risque chimique est pro-

Figure 4 : Deux parcours de formation mixte sur le risque chimique (RC).



posé en un seul parcours de formation et non plus seulement comme 3 modules indépendants les uns des autres.

Quelques avantages et limites du e-learning

Parmi les avantages du *e-learning* peuvent être cités :

- la réduction des contraintes géographiques et temporelles facilitant l'accès des salariés notamment de TPE-PME, les personnels itinérants... ;
- la diminution des coûts, des délais et des conditions d'entrée en formation ;
- la souplesse, l'autonomie dans le rythme d'apprentissage ;
- l'accessibilité plus favorable pour les publics atteints de handicap physique.

Toutefois, il ne faut pas faire abstraction des limites sociales, pédagogiques et culturelles. En effet :

- des inégalités persistent face à la numérisation de la formation, tant dans l'acquisition du matériel informatique que dans l'accès au haut débit et à un niveau de connaissances et de pratiques informatiques suffisants ;
- les formations numériques peuvent contribuer à fragiliser les limites entre sphère professionnelle et sphère privée ;
- les salariés sont très attachés à la modalité en présentiel lié à des situations pédagogiques requérant un « face-à-face » ou une mise en situation réelle. Il y a un intérêt exprimé pour le présentiel du fait de la rupture spatiale et temporelle que cela produit avec le cadre quotidien du travail ;
- le risque d'abandon des formations numériques reste élevé.

Par ailleurs, le recours aux outils numériques n'est pas une garantie automatique de créativité ou de valeur ajoutée pédagogique. En effet, il nécessite une appropriation de ces outils par les concepteurs pédagogiques pour qu'ils puissent les intégrer à des parcours de formation scénarisés, comprenant une progression pédagogique et permettant une montée en compétences des apprenants. De fait, ce sera une forte mobilisation de l'ingénierie pédagogique qui garantira cette valeur ajoutée avec les nouvelles approches et technologies.

Enfin, l'accompagnement humain, par le tutorat, est fortement souhaitable au cours de l'apprentissage afin d'accroître l'efficacité et l'acceptabilité des formations à distance.

En règle générale, l'INRS préconise que les formations à distance soient intégrées dans les plans de développement des compétences des entreprises, de sorte à ce que ces dernières s'engagent à prendre en compte les contraintes organisationnelles et humaines liées à ces modalités de formation.

Pour en savoir plus :

www.inrs.fr/services/formation/distance.html